

POL'infos

Été 2022

Infos municipales



Chère Pollionnoise, cher Pollionnois,

Le monde d'aujourd'hui devient de plus en plus violent et nous pensions dans nos villages échapper à cette violence ; malheureusement le décès, le 8 mai dernier, de Nathalie Ducrot, notre employée municipale, nous prouve le contraire.

Je veux rendre ici à cette jeune femme, mère de famille de 4 enfants, appréciée et toujours souriante, un vibrant hommage, et assurer à ses proches, sa famille, ses collègues et amis de mon profond soutien.

Plus loin de nous, la violence toujours avec la guerre en Ukraine et une population en souffrance, poussée à l'exil. Avec l'aide de l'association PAS et de nombreux Pollionnois, nous avons pu accueillir deux familles dans des logements mis à disposition par la Mairie. Merci à tous ceux qui ont contribué à leur arrivée dans les meilleures conditions possibles.

Notre équipe, face à une conjoncture difficile, est heureuse de partager avec vous plusieurs projets d'avenir, notamment l'ouverture du nouveau stade qui permettra de nombreuses activités multigénérationnelles. Je sais que l'attente est grande, merci à l'immense majorité d'entre vous qui a eu la patience d'attendre et de respecter le chantier en cours. Je rappelle aux autres qu'un chantier n'est pas, par définition, un terrain de jeux sécurisé, surtout pour des enfants !!!

Les travaux d'agrandissement de l'école et d'aménagement des jardins partagés ont débuté avec beaucoup de difficultés par manque d'entrepreneurs disponibles pour effectuer les travaux avec une augmentation des tarifs, mais c'est parti ! Merci aux parents et enseignants pour leur patience et compréhension face aux désagréments liés au chantier.

Je vous souhaite un bel été, de belles vacances en famille, entre amis, afin d'oublier les soucis quotidiens et faire le plein d'énergie pour la rentrée, et je vous donne rendez-vous début septembre pour notre traditionnelle foire !

Philippe Tissot, votre Maire

Poste à pourvoir : Emploi Périodique

Pour la rentrée de septembre, nous souhaitons maintenir des ateliers (jeux de société ou autres propositions...) sur le temps de pause de midi et des plages d'étude dirigée les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 17h15. Si vous êtes intéressé(e) (lycéen, étudiant, en attente d'un emploi...), merci d'adresser votre candidature à la mairie : pollionnay@pollionnay.fr

Prochains Conseils Municipaux :

**Mardis 28 juin, 26 juillet,
6 septembre, 18 octobre
à 19h30 dans la Salle du Conseil
Municipal**

Fermeture de la Mairie :

**La Mairie sera fermée les samedi
6, 13 et 20 août 2022**

Poste à pourvoir : Emploi Périodique

Nous recherchons pour la rentrée de septembre un(e) agent(e) chargé(e) du service en cantine (auprès des primaires), du nettoyage du self, de la plonge. Les lundi, mardi, jeudi de 10h45 à 15h00 et le vendredi de 10h45 à 16h30 : 14 heures en semaine scolaire (possibilité de compléter avec des heures de ménage). Si vous êtes intéressé(e) merci d'adresser votre candidature en mairie : pollionnay@pollionnay.fr



Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est adopté (PADD)

Les principales orientations sont les suivantes :

- Maîtriser la croissance démographique autour de 1% par an,
- Permettre l'accueil d'environ 150 logements sur les dix prochaines années,
- Diversifier le parc de logements en termes de formes urbaines,
- Programmer des logements locatifs aidés à hauteur de 25%.

Il convient également d'assurer un développement urbain économe en foncier en limitant le potentiel constructible à 6 hectares afin de maintenir une densité de l'ordre de 25 à 30 logements par hectare, de consolider prioritairement l'enveloppe bâtie du bourg en limitant l'étalement linéaire et en poursuivant le renouvellement urbain le long de l'avenue Marius Guerpillon, d'encadrer la densité des secteurs pavillonnaires et d'assurer l'intégration architecturale des futures constructions.

Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer l'identité rurale et villageoise de la commune en renforçant les commerces, services et équipements, en améliorant ou en créant des espaces publics (en requalifiant par exemple la place des Anciens Combattants devant la Salle des Fêtes), en permettant aussi la création d'un maillage de cheminements piétonniers, en renouvelant notre soutien à l'agriculture, aux activités artisanales et industrielles tout en développant notre point fort que sont les activités de loisirs et de tourisme.

Enfin, nous allons protéger les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales du territoire en préservant les grands boisements des crêts, en valorisant les panoramas emblématiques, en encourageant des espaces végétalisés de transition, en respectant les règles de covisibilité (un bâtiment étant visible à partir d'un autre bâtiment et vice-versa), en sauvegardant les éléments remarquables du patrimoine, en nous engageant dans la transition énergétique par l'utilisation des énergies renouvelables, la promotion des constructions bioclimatiques, la préservation de la ressource en eau et la promotion de la biodiversité.

La prochaine étape va constituer à définir, sur certains secteurs clés, des opérations d'aménagement programmées (OAP) pour promouvoir une cohérence d'ensemble.



Repas des Aînés du samedi 7 mai

Après deux années d'absence imposées par la pandémie du Covid-19, le repas des Aînés a enfin pu être organisé dans la Salle des Fêtes de Pollionnay joliment décorée sur le thème du printemps grâce à nos fidèles bénévoles Andrée, Julia et Michèle, accompagnées par nos élues Christine et Marie-Agnès.

Environ 120 personnes ont ainsi eu la joie de se retrouver autour d'un repas proposé par Dominique Traiteur, servi et partagé par des élus de la commune ; ce moment fut très apprécié des convives.

L'après-midi s'est ensuite poursuivi par un spectacle de la Compagnie U. Gomina qui a interprété des chansons françaises au son d'un orgue de Barbarie.

Ce moment convivial, très apprécié de tous, a permis des retrouvailles très attendues.



Résidence

« Les Balcons des Mandrières »

La résidence « Les Balcons des Mandrières », composée de 58 logements en centre bourg (au-dessus de la Salle des Fêtes), sera livrée aux alentours de fin septembre 2022 ! Certains de ces logements seront dédiés exclusivement aux seniors.

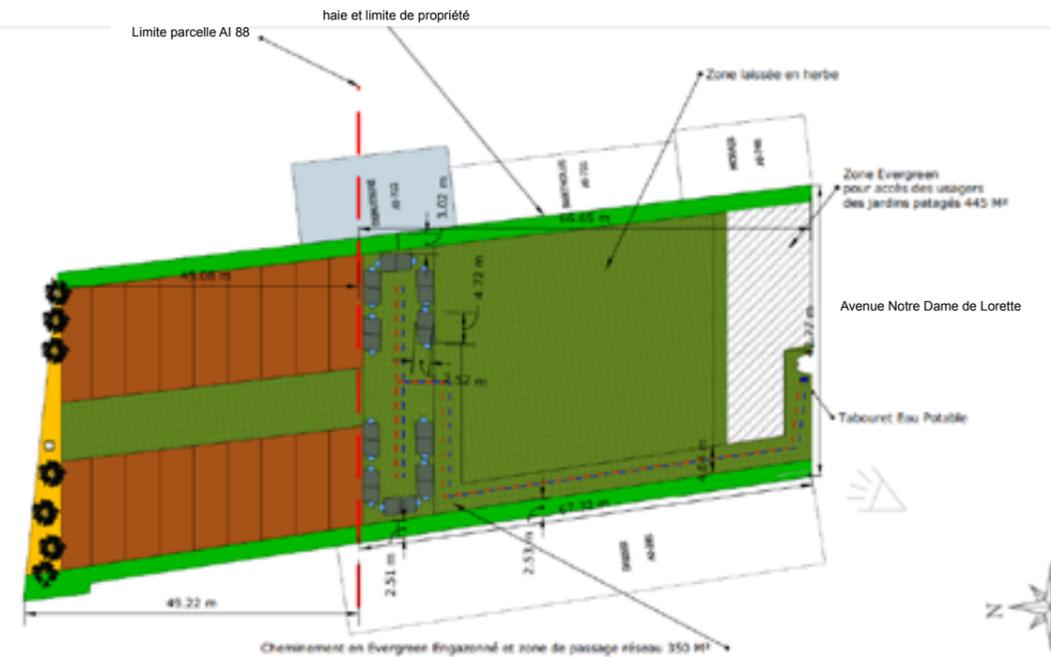
Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à déposer un dossier de demande de logement social et à venir vous renseigner en mairie ou par mail à l'adresse ccas@pollionnay.fr

Jardins Partagés : Objectif Printemps 2023 !

Le projet des jardins partagés se poursuit avec une belle dynamique associative des jardiniers. Ceux-ci sont en train de déposer les statuts de l'association « Un p'tit brin d'herbe ».

Le projet a dû être modifié suite aux contraintes imposées par l'architecte des Bâtiments de France, comme vous le verrez sur le plan ci-joint. Les travaux ont également pris quelques mois de retard et devraient démarrer au mois de juin pour se terminer mi-septembre, permettant ainsi aux jardiniers de se préparer pour le printemps 2023 !

Que toutes les personnes intéressées n'hésitent pas à se signaler en mairie.





Les beaux jours reviennent !

Comme chaque année, avec l'arrivée des beaux jours et des longues soirées d'été, la vie devient plus agréable et nécessite une adaptation. Ainsi, les jeux de plein air, la piscine, les barbecues et toutes autres activités peuvent apporter une nuisance sonore au voisinage.

On aurait tendance à oublier que le bruit est l'une des gênes les plus récurrentes pour les français dans leur ensemble. C'est pourquoi nous devons garder à l'esprit que notre liberté (intérieure-extérieure) ne doit pas apporter une gêne à notre entourage, et ce, quel que soit notre lieu d'habitation. Pour rappel, une clôture n'est pas un mur anti-bruit.

Il est de bon aloi, pour conserver cette fraternité et ce savoir vivre qui nous caractérisent, de respecter les autres en observant certaines règles de civisme simples.

Dans le Rhône, un arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2015 règlemente les bruits susceptibles d'être dangereux, de porter atteinte à la tranquillité publique, de nuire à la santé de l'homme ou à son environnement.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Pour les particuliers

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour les professionnels

Les travaux agricoles, les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements sont interdits, lorsqu'ils sont sources de bruit :

- Avant 7h00 et après 20h00 du lundi au samedi,
- Toute la journée les dimanches et jours fériés,

sauf en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes ou des biens.

Pour cela il est bon de rappeler que l'article R1336-5 interdit tout bruit particulier qui, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Travaux à l'école

Chacun de nous aura pu le constater, les travaux de l'école ont commencé et cela est une bonne chose. Mais ce chantier, comme tout chantier, apporte son lot de contraintes, de changements d'habitudes, de nouvelles règles de sécurité.

Pour cette raison nous devons être plus vigilants.

La sécurité aux abords de l'établissement nécessite une vigilance accrue. Le fait d'emprunter la déviation mise en place pour le cheminement piéton demande une attention particulière. La curiosité d'un enfant l'éloigne de la prudence élémentaire et c'est là que l'accompagnant doit redoubler de vigilance.

Le stationnement étant réduit, nous vous demandons de respecter ceux en place, sans apporter, par un comportement irrespectueux, une gêne aux autres usagers.



Création du Conseil Municipal des Jeunes

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, la Commission Ecole, Jeunesse & Petite Enfance met en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour la fin de l'année 2022.

L'objectif d'un CMJ est d'intéresser les jeunes à la vie locale et de leur permettre d'être porteurs et réalisateurs de projets sur la commune.

Le mandat sera de 2 ans (octobre 2022 à octobre 2024) et concernera tout jeune né en 2010, 2011, 2012 ou 2013 et habitant Pollionnay. 13 membres seront élus soit : un maire, 2 adjoints et 10 conseillers municipaux. La parité sera respectée.

Il est envisagé la tenue d'un CMJ par trimestre (le mercredi à 17h) ainsi que des réunions de commissions environ une fois toutes les 5 semaines.

Voici le calendrier prévisionnel :

- **Samedi 18 juin de 10h00 à 11h30** à la Salle des Fêtes : réunion de présentation du projet
- **Du 1^{er} au 17 septembre** : inscription des jeunes à la mairie sur la liste électorale et déclaration de souhait de candidature
- **Mercredi 21 septembre à 17h00** : réunion des candidats – constitution des listes et des programmes
- **Jeudi 6 octobre** : dépôt officiel des listes à la mairie
- **Samedi 15 octobre** : présentation des programmes et élections
- **Mercredi 9 novembre à 17h00** : 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes avec l'élection du Maire et la constitution des commissions pour se répartir les projets
- **Vendredi 11 novembre** : participation du Maire Junior à la cérémonie du 11 novembre

Si vous êtes intéressé(e) et que vous n'avez pas pu assister à la réunion du 18 juin, merci de bien vouloir envoyer un mail de confirmation à anne-marie.rozier@pollionnay.fr

De même, si vous êtes intéressé(e) pour rejoindre l'équipe « encadrante », merci de bien vouloir nous en faire part à la même adresse mail.



Benoit Duval



Signalétique : « Pollionnay annonce les couleurs »

Comme vous l'avez constaté, le premier lot du projet de signalétique a été installé aux entrées et au centre du village.

Un second lot est lancé, concernant la signalisation des gîtes et chambres d'hôtes et des ventes à la ferme.

Le projet sera complété par l'installation, devant la Salle des Fêtes, d'un plan général du village et d'un plan des sentiers (en lien avec les panneaux indicateurs déjà installés à l'entrée des chemins).



Professions médicales : « un second médecin pour Pollionnay »

Depuis le 1^{er} juin, notre village bénéficie de l'installation de notre second médecin, le Docteur Chloé Lagorsse. Elle partage avec le Docteur Vinceneux le cabinet médical situé dans l'ancienne Salle des Associations.

Nous sommes très heureux de l'accueillir et lui souhaitons une très belle carrière à Pollionnay.



Budget

Comme nous en avons annoncé notre intention dans le précédent POL'infos, un prêt de 1,5 million d'euros a été souscrit auprès du Crédit Mutuel pour financer les travaux d'agrandissement de l'école et la rénovation du stade.

Nous bénéficions d'un taux fixe de 1,10% sur 15 ans, ce qui permet de limiter le niveau d'endettement de la commune qui se situe toujours dans les plus bas pour la tranche des communes de moins de 3 500 habitants.



Forum des Associations

Cette année et comme l'an passé, le Forum des Associations aura lieu le samedi 3 septembre de 10h00 à 15h00 sur le parvis de la Salle des Fêtes (ou à l'intérieur en cas d'intempéries).

Ce sera le moment idéal pour (re)découvrir les associations de Pollionnay, pour vous inscrire à des activités ou devenir bénévoles. Les associations vous attendent nombreux.

Chasse aux trésors

Cette année, l'équipe municipale a souhaité proposer un événement festif dans le village. Grâce aux associations, à leur enthousiasme et leur vitalité, ce moment est devenu une chasse aux trésors qui s'est déroulée durant la journée du samedi 9 avril.

L'occasion a été belle de découvrir des lieux, des activités, des personnes, en jouant, en se questionnant, en se rencontrant. Le village s'est rempli de familles qui ont pu se balader d'une façon un peu différente dans Pollionnay.

Même si le temps n'était pas au beau fixe, cela n'aura pas empêché près de 170 enfants de participer, avec leurs parents, à ce moment festif.

Un grand merci à eux mais aussi à tous ceux, associations, commerçants et producteurs qui ont mis toute leur énergie créative pour témoigner de leur activité.



Sylvie Perrier



Surprise

Si, l'année dernière, la Municipalité a proposé un feu d'artifice aux Pollionnois, cette année, nous nous associerons de manière différente au Comité de la Foire le samedi 3 septembre en fin de journée.

Préparez-vous à repartir en vacances...
... Au bord de la mer avec vos affaires de plage !

